

La commission de la recherche de l'université de Toulon

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu la délibération CA-2023-15 relative à l'élection du président de l'université ;

Vu la délibération CA-2023-101 relative à l'approbation du budget initial de l'exercice civil 2024 ;

Vu la délibération CoRe-2024-02 relative à l'approbation de la répartition des crédits recherche pour l'année 2024 ;

Considérant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice de la Commission de la Recherche (CoRe) est présente ou représentée à l'ouverture de l'examen du point ;

Entendu l'exposé de monsieur Hugues BRISSET, vice-président en charge de la recherche ;

Considérant que :

L'Université de Toulon soutient chaque année le dispositif doctoral en mettant à disposition une dizaine de contrats doctoraux établissement sur financements propres de l'Université de Toulon, auxquels s'ajoutent les supports annuels du dispositif de thèses en cotutelle.

Pour l'année 2024-2025, l'Université prévoit l'attribution de 13 contrats doctoraux sur financements propres de l'Université de Toulon.

Comme chaque année, il appartient à la CoRe de ventiler les supports de contrats doctoraux entre les Ecoles Doctorales :

- ED 509 « Sociétés Méditerranéennes et Sciences Humaines » ;
- ED 548 « Mer et Sciences ».

Après en avoir délibéré par 29 voix pour sur 29 membres présents et représentés ;

APPROUVE

Article 1 : Ventilation des contrats doctoraux pour l'année 2024/2025

La ventilation des 13 contrats doctoraux entre les deux champs disciplinaires au sein des 2 Ecoles Doctorales au titre de l'année 2024-2025 est fixée comme suit :

Ecole Doctorale	2024-2025
ED509	6
ED548	7
Total	13

Fait à La Garde, le

*Classée au registre des actes sous la référence **Délibération CoRe-2024-07**
Publiée sur le site Intranet de l'UTLN et transmise au Recteur de région académique, chancelier des universités*

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

29 membres sont présents (17) ou représentés (12) à l'ouverture du point

Liste des membres élus présents (P), représentés (R) et absents (A)			Représenté par
Président	LEROUX Xavier	A	
MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CoRE)			
ADOUANE Karim	Collège D : Autres enseignants	P	
AJROUD Aimed	Collège E : Personnels ingénieurs et techniciens	P	
ANDRAL Bruno (T) OPDERBECKE Jan (S)	Collège des personnalités extérieures IFREMER	P	
BELEC Lénaïk	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	P	
BOYER Alain	Collège B : Personnels HDR	R	BRISSET Hugues
BRÉCARD Dorothée	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	R	CHAUVET Vincent
BRESSY Christine	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
BRISSET Hugues	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
CHAILAN Jean-François	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	R	SAILLARD Marc
CHAUVET Vincent	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
DEBUCHY Vivien (T) BIKERCHALEN Salma (S)	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	A	
DI MANNO Thierry	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
DROGI Nicolas	Collège des personnalités extérieures Désigné à titre personnel	R	BRESSY Christine
ERSOY Mehmet	Collège B : Personnels HDR	R	BRISSET Hugues
GOLAY Frédéric	Collège B : Personnels HDR	R	MURISASCO Élisabeth
KOUYOUMDJIAN Florence (T) <i>Siège vacant (S)</i>	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	A	
LÉVÊQUE Laure	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
MERDY Patricia	Collège B : Personnels HDR	R	DI MANNO Thierry
MURISASCO Élisabeth	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
PEDRONI Manon (T) SAEZ Jade (S)	Collège des personnalités extérieures Pôle Mer Méditerranée	P	
PEREZ Sophie	Collège B : Personnels HDR	P	
PICARD Ludovic (T) <i>Siège Vacant (S)</i>	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	P	
PIN Virginie (T) KUNTZ Sandra (S)	Collège des personnalités extérieures Région PACA	P	
PUECH Jean-François	Collège E : Personnels ingénieurs et techniciens	R	PICARD Ludovic
RICHARD Arnaud	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
SAILLARD Marc	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
SEVIN-DURET Danièle	Collège F : Autres personnels	R	AJROUD Aimed
SCHAEFFER Fabien (T) <i>Siège vacant (S)</i>	Collège G : Usagers suivant une formation de 3ème cycle	R	PEREZ Sophie
SCHNEIDER Frédéric	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	R	DI MANNO Thierry
VILLAIN Sylvie	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	P	
VISCIOLA Simone	Collège C : Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice	R	LÉVÊQUE Laure